



Bassins, le 12 novembre 2010

Préavis n° 15/10

Préavis municipal relatif au retrait de la commune de Bassins du Réseau d'Accueil des Toblerones RAT et d'entreprendre toutes les démarches pour pérenniser les structures d'accueil collectives communales en relation avec l'association intercommunale scolaire AISE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
La Municipalité vous présente la situation complexe de la gestion de notre structure d'accueil communale l'Abricroque.

Historique

Depuis 2003, la commune de Bassins possède une unité d'accueil pour écolier. Cette structure répond aux normes de l'Office Fédéral des Affaires Sociales OFAS et du Service de la Protection de la Jeunesse SPJ Vaud. La commune a touché des subventions fédérales pour la création de cette structure moyennant d'assurer pendant 6 ans la pérennité de cette dernière. Cette condition a été respectée par les autorités communales.

L'Abricroque est la seule Unité d'accueil Pour Ecoliers UAPE reconnue du groupement scolaire.

Entre 2006 et 2008, le canton de Vaud a modifié les règlements de l'accueil de jour des enfants LAJE en imposant aux communes d'adhérer à un réseau d'accueil de jour.

Après bien des hésitations, la commune de Bassins a choisi l'option du Réseau d'Accueil des Toblerones RAT en privilégiant l'important aspect parascolaire. Il était logique d'avoir une politique cohérente avec les communes de l'AISE membres de l'AISE.

Il faut savoir que le canton, dans le même laps de temps, avait imposé aux communes possédant des structures de trouver des accords avec d'autres structures ou communes pour pouvoir démontrer notre volonté de conserver une unité d'accueil. Cela s'est traduit par une convention tripartite entre les communes de Begnins et Duillier. Les autres communes du groupement scolaire avaient la possibilité de signer cette convention mais il n'était pas encore d'actualité pour elles de signer quoi que ce soit avant d'avoir la loi cantonale sous toit. Pour Begnins et Bassins, possédant une crèche et une UAPE, nous devons absolument avoir un document permettant d'assurer les subventions sur la masse salariale des éducatrices.

En 2008, la commune de Duillier a été confrontée au problème de la limite du bénévolat de sa structure appelée le petit casse-croûte. Elle est devenue une antenne de l'Abricroque de Bassins. Le but consistait à limiter les frais administratifs de la direction pédagogique et d'assurer l'encadrement des enfants de Duillier par des éducatrices reconnues comme la loi l'impose. Il est apparu naturel de mettre en commun les compétences à disposition à Bassins et de les adapter à Duillier dans un souci d'optimisation financière et du respect des lois.

Réseau d'Accueil des Toblerones RAT

Depuis 2008, le Réseau d'Accueil des Toblerones RAT est en fonction. Le but de ce réseau consiste à coordonner les structures d'accueil de jour individuelles et collectives ainsi que les crèches. 15 communes font partie de ce réseau. Le préavis 22/08 explique les différents aspects juridiques du réseau. Vous trouverez le préavis en annexe ainsi que le rapport de la commission ayant planché sur le sujet.

Quelques points cependant sont à relever.

Partie administrative

TEXTE 2008

Mode de fonctionnement

La structure faitière est l'outil de gestion de l'association Elle a pour rôle de recueillir les informations de toutes les structures du réseau, d'assurer la liaison avec la FAJE et le SCRIS, de recevoir et distribuer la subvention FAJE, d'assurer le suivi du plan de développement et de la création de nouvelles places, de gérer la base de donnée permettant entre autre chose une gestion centralisée des places vacantes. Un poste de secrétaire comptable doté de 0.6 EPT est prévu. La localisation de ce bureau régional n'est pas encore définie.

Lors de la lecture du budget 2011 du RAT, il apparaît que la partie administrative est augmentée de 0.7 ETP soit un total de 1.3 ETP. Force est de constater que notre côté, nous avons dû augmenter le temps de travail de notre administratrice de 20% pour respecter les exigences du réseau RAT. Nous n'avons apporté aucune plus-value aux parents.

Accueil collectif (UAPE)

Le budget 2011 et la politique tarifaire du RAT modifie le tarif à appliquer pour une place en UAPE par jour. Le tarif va passer de 88 CHF à 104 CHF.

Le RAT offre les services suivants :

- Mise à disposition le logiciel informatique KIBE
- Organise le retour de subventions de la FAJE sur le salaire des éducatrices reconnues

Les communes sont tenues selon la loi :

- d'avoir des structures parascolaires à disposition des parents en laissant le choix à ces derniers de les utiliser ou pas.

Le RAT impose des règles de tarif uniformisé à l'intérieur de son périmètre. 4 structures UAPE existent. Elles sont les suivantes :

| Lieux UAPE | Contrats signés | Population | Cantine scolaire primaire | Tarif de la structure |
|--------------------|-----------------|------------|---------------------------|-----------------------|
| Gland | 86 | 11000 | Oui 120 places | 128 CHF |
| Prangins | 108 | 4000 | Non | 125 CHF |
| Arzier | 62 | 2000 | Non | 108 CHF |
| Bassins - Duillier | 51 + 19 | 1115 - 988 | Non | 86 CHF |
| Total ou Moyenne | 338 | | | 104 CHF |

La commune de Bassins conteste cette démarche pour les raisons suivantes :

- La commune de Gland offre des cantines scolaires primaires. Le tarif appliqué ne correspond pas à ceux du réseau et ne respecte pas la règle du financement selon le revenu. Le peu de places reconnues en UAPE glandoise démontre bien la problématique de l'harmonisation des tarifs.
- Le coût d'une place en UAPE à Gland est plus élevé que la moyenne car le souci de l'optimalisation du personnel qualifié est différent que celui de la structure bachenarde.
- Ce ne sont pas les concitoyens de Bassins, Duillier et environs qui doivent être pénalisés par une augmentation du tarif pour aucune amélioration de la prestation offerte.
- Les UAPE doivent dépendre des arrondissements scolaires et non pas du réseau d'accueil du RAT. Il n'est pas concevable d'imaginer qu'un enfant de Gland vienne à l'UAPE d'Arzier. La nouvelle loi sur les transports scolaires mettra en évidence cette hérésie.
- La politique salariale de la commune de Gland est différente de celle de nos villages. Elle ne peut pas être considérée comme une référence pour nos villages. Nous avons déjà dû adapter

nos salaires à la convention FSAE mais cela ne suffit pas car il y a pénurie de personnel qualifié.

- Le canton a été incapable de faire adhérer toutes les communes aux réseaux. Il est évident que les communes disposant de structures antérieures à 2008 n'avaient pas d'autres alternatives que d'y adhérer pour toucher les subventions promises et dues (2007 – 2008).
- La volonté de la Municipalité était de jouer à fond le jeu de la structure UAPE. Elle comprend que ce n'est plus la voie à suivre puisque d'autres solutions existent de détourner le problème crucial du tarif.

Accueil en milieu familial (ancienne maman de jour)

Dans ce type d'accueil, la situation est paradoxale. Nous constatons une augmentation du personnel administratif certes proportionnelle à l'augmentation du nombre de contrat mais où s'arrêtera cette fuite en avant ?

| | 2010 | | 2011 | |
|---|-------------|----------|-------------|---------|
| Coordinatrices | 3 personnes | 1.8 ETP | 3 personnes | 1.8 ETP |
| Secrétariat, comptabilité, ressources humaines | 3 personnes | 1.15 ETP | 3 personnes | 1.7 ETP |
| | | 2.95 ETP | | 3.5 ETP |
| Dossiers | 450 en 2009 | | 523 | |

Il est important de comprendre que la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants FAJE ne subventionne que les 1.8 ETP sur les 3.5 ETP que le réseau demande dans le budget 2011.

Plus le personnel administratif augmente par rapport aux coordinatrices, moins la part de la subvention est grande (mise à part des changements de forfaits FAJE) par rapport à la masse salariale à charge des communes et des parents.

C'est tout simplement une augmentation de tarif sur les frais de garde à reporter aux parents ou aux communes. Ce n'est pas le but recherché nous semble-t-il mais inévitable si des mesures drastiques ne sont pas prises en compte. Est-ce l'informatique qui pose problème ou un autre problème organisationnel du réseau ?

La commune de Bassins conteste cette démarche pour les raisons suivantes :

- La responsabilité de la commune est entière dans la surveillance des AMF et non pas le réseau. Pourquoi la Municipalité doit avaliser la nomination d'une AMF (Accueillante en Milieu Familial) sans connaître les conditions d'accueil surtout que le manque de maman de jour pour le bas âge (0 à 24 mois) est constaté ?
- Une forme de concurrence s'installe entre le service collectif et le service privé de l'accueil. Les exigences imposées aux collectivités publiques sont largement supérieures aux exigences des AMF (locaux, infrastructure WC, et autres)
- Le nombre d'enfants accueilli en AMF est trop grand pour une accueillante. Il suffit de 2 AMF pour garder le même nombre d'enfants (10) qu'une éducatrice ASE reconnue.
- La Municipalité ne peut pas admettre que la situation des AMF a été améliorée par l'introduction du réseau. L'argument de la LPP et des vacances est un leurre. Comment peut-on oser dire dans les communes ou dans les milieux défendant les AMF qu'heureusement que tous les enfants ne viennent pas en structure collective parce que les coûts seraient exorbitants quand vous savez que le tarif horaire de la garde est de 5.50 CHF par heure et par enfant ? Ce n'est pas une revalorisation de la gente féminine mais une exploitation honteuse des faibles.
- Si les parents préfèrent une solution de garde individuelle, ils doivent en assumer les conséquences au même titre que leurs semblables choisissant de placer leurs enfants en école



privée. Aucune aide communale n'est accordée alors pourquoi le faire pour ce type d'accueil !
(sauf problèmes médicaux ou psychologiques prouvés)

Accueil préscolaire

Le RAT gère 62 contrats pour des enfants de 0 à 24 mois. La ville de Gland est utilisatrice de prestations pour 35 dossiers. A ce jour, nous ne savons pas si l'offre est suffisante par rapport à la demande. Une seule crèche existe dans le groupement scolaire. Il s'agit de Begnins.

La priorité des réseaux doit être faite dans ce type d'accueil.

Des solutions peuvent être trouvées. Le jardin d'enfants les Petits Pas est une structure communale. Le RAT permet de trouver des places ailleurs en fonction des désirs des parents. Il serait plus judicieux d'optimiser les places de travail des éducatrices engagées.

Conséquences budgétaires

Le budget 2011 de la commune présente une charge importante du RAT.

| | 2011 | 2010 |
|---|-----------|----------|
| | Charges | Charges |
| Association intercommunale des Toblerones | 50'000.00 | 9'711.00 |
| Accueil de jour familial | 22'000.00 | |

Ces charges sont en plus de nos structures communales. La Municipalité est consciente que le retrait du RAT peut s'étendre sur 3 ans dès notre décision mais il faut absolument changer notre structure pour en diminuer les frais en incitant les parents à utiliser nos ressources d'accueil et non pas celles du réseau (optimisation des coûts).

Avenir

La commune de Bassins a entamé les négociations avec le groupement scolaire. Pour les parents il n'y aura pas de changement immédiatement.

Il est prévu de transformer l'UAPE en 3 parties appelées :
pause petit déjeuner,
restaurant scolaire primaire et
pause goûter.

La politique tarifaire sera revue selon les directives prises antérieurement.

Directives internes du 6 septembre 2010 « aménagement tarif UAPE »

Objectif de la directive :

Dans le but de rendre attractif l'accueil de jour parascolaire et rendre pérenne la fréquentation de nos structures, la Municipalité de Bassins établit que :

- 1. le taux de constitution du revenu des parents doit être pris en considération lors de l'inscription dans le logiciel KIBE en le ramenant à un équivalent 100%*
- 2. le taux de constitution du revenu d'une famille monoparentale est diminué de 15% lors de l'inscription dans le logiciel KIBE*
- 3. le rabais de 25% sur la tranche de midi est accordé pour tous les utilisateurs du service (1.5h à la place de 2h réalité)*
- 4. le nombre de personnes constituant la fratrie inscrit ou pas dans une structure est pris en compte.*
- 5. Les parents ne recevront pas les factures des mois de juin, juillet et août (prestations sur 9 mois).*

Ces mesures sont prises dans le but de garantir l'emploi de nos éducatrices, de rendre utile aux parents les structures d'accueil et d'éviter une prolifération de maman de jour non reconnue. Elles s'appliquent à tous les parents utilisant la structure d'accueil.



Les modifications sont à apporter dans le logiciel KIBE de manière que la commune soit peu perdante financièrement par rapport au réseau RAT et à la tendance d'ouvrir des devoirs surveillés ou autres méthodes de garde d'enfants.

Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est **demandé au conseil communal** de Bassins

vu le préavis municipal n° 15/10 du 12 novembre 2010,
ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accepter le retrait de la commune de Bassins du Réseau d'Accueil des Toblerones au plus vite en fonction des statuts

d'entreprendre toutes les démarches pour pérenniser les structures d'accueil collectives communales en relation avec l'association intercommunale scolaire de l'AISE.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

D. Lohri

la Secrétaire :

M. Noiro

